

Absence d'avis de la MRAE sur le dossier de demande d'autorisation de défrichement C2022-251

SAS ARKOLIA ENERGIES 47  
Projet de centrale photovoltaïque

LALUQUE

## Avis rendus sur projets de la MRAe Nouvelle-Aquitaine en 2023

Avis rendus sur projets

MRAe Nouvelle-Aquitaine

Les Missions régionales d'autorité environnementale sont compétentes pour certains types de plans et programmes – les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme (PLU) et les cartes communales – et pour les projets ayant fait notamment l'objet d'une saisine de la Commission nationale du débat public.

| Février 2023

Janvier 2023

Publié le 22/02/2023

### Février 2023

**Projet de centrale photovoltaïque au sol à Laluque (40) / ARKOLIA ENERGIES**

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de 2 mois prévu à l'article R122-7 du code de l'environnement

Absence d'avis du 21 février 2023 / P-2022-13550

2023APNA15

Donnée extraite du site :

<https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-projets-de-la-mrae-nouvelle-a1197.html>